

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes
Rapport n°2 - 2ème répartition 2020. Convention de partenariat avec la ville de Marseille en
faveur de l'Opéra.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le soutien financier en fonctionnement apporté aux communes du département par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide au développement culturel des communes, est destiné aux activités culturelles gérées directement par celles-ci.

Cette coopération à l'échelon départemental permet de favoriser des politiques culturelles touchant à la solidarité active, à l'attractivité territoriale (aménagement, tourisme, développement économique, créativité culturelle, ...) ou encore au rayonnement culturel et patrimonial du territoire.

Il s'agit de les accompagner dans l'élaboration de leur programmation.

Dans ce cadre, il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Ville de Marseille en faveur de l'Opéra et du théâtre de l'Odéon concernant les concerts destinés aux collégiens, aux nouveaux publics et publics empêchés ainsi que l'organisation d'événements en partenariat avec le Département lors des tournées « théâtre » et « Chants de Noël » 2020. Dans le cadre de ces tournées, le partenariat correspond à la mise à disposition de la salle de spectacle en état de marche pour la réalisation d'événements culturels accueillant du grand public (ces événements figurent parmi les « productions opéra » dans le dossier de demande de subvention).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

